

COMMUNE DE CATLLAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-11-1-7

Date de convocation :

07/11/2025

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de présents : **9**

Procurations : **2**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



OBJET : SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU PNR AU LABEL RÉSERVE INTERNATIONALE CIEL ÉTOILE

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL, Sandrine LECOMTE à Nicole ARQUER.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA.

Monsieur Pierre BES est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que :

Aujourd'hui, la réduction de la pollution lumineuse est devenue un enjeu majeur qui croise à la fois les questions de biodiversité, d'économies d'énergie, de santé humaine, de paysage comme de patrimoine. Une nuit préservée et un ciel étoilé sont ainsi devenus des moteurs d'attractivité, notamment pour les territoires de montagne, qui font par ailleurs l'expérience depuis quelques années de l'arrivée d'un tourisme thématique via l'astrotourisme.

Considérant ces enjeux, le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes et le Canigó Grand Site, ci-dessous dénommées « structures porteuses », avec le soutien du SYDEEL66 et de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, s'engagent dans un projet de création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

Une RICE est un territoire labellisé par un organisme international, Dark Sky International. Cette prestigieuse reconnaissance est attribuée aux territoires montrant à la fois un ciel exceptionnellement préservé de la pollution lumineuse, autant qu'un engagement à la préservation sur le long terme de cette ressource indispensable qu'est l'obscurité.

Cet engagement se manifeste, d'un côté, par une politique ambitieuse visant à la rénovation des points lumineux pour l'adoption d'une lumière de qualité et un encouragement à mettre en place des pratiques de sobriété lumineuse comme l'abaissement de puissance ou l'extinction en cœur de nuit. Il se manifeste également, de l'autre, par une démarche de sensibilisation des habitants du territoire aux enjeux de la préservation de la nuit, comme par la valorisation du ciel étoilé sur le plan pédagogique et touristique.

La labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé reconnaît d'année en année les efforts réalisés par le territoire et ne sera en aucun cas porteuse de contraintes réglementaires pour les communes qui la composent.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil de soutenir cette démarche en rejoignant le projet de RICE en :

- Participant à l'action pédagogique du territoire, avec le soutien des structures porteuses et dans limite des moyens de la commune, en menant des actions de sensibilisation de la population et des visiteurs aux enjeux de préservation des environnements nocturnes (soirées astronomiques, réunions publiques, animations nocturnes naturalistes...) ;
- Contribuant à informer les habitants et entreprises de la commune, avec le soutien des structures porteuses, sur les dispositions réglementaires en vigueur encadrant l'éclairage privé dans un souci de limitation des nuisances lumineuses et de préservation de l'environnement nocturne, et en veillant à leur application ;

- Prenant connaissance et en étudiant les solutions techniques (Charte lumière) portées dans le cadre de la candidature « RICE » visant à améliorer la qualité de l'éclairage public, et en les intégrant autant que possible dans les futurs travaux de rénovation ou de modernisation de l'éclairage public ;

Les nuisances lumineuses se propageant sur des dizaines voire des centaines de kilomètres, c'est sur l'engagement moral fort et partagé des communes qui la composent que repose une Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

C'est la raison pour laquelle le Maire propose au Conseil de soutenir la candidature du PNR des Pyrénées catalanes et du Canigó Grand Site au label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'accepter** de soutenir la candidature du PNR Pyrénées catalanes et du Canigó Grand Site au label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».
- **De s'engager** à contribuer avec l'aide des structures porteuses et dans la mesure des moyens de la commune, à la préservation de l'environnement nocturne et du ciel étoilé sur le territoire de la future réserve.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Josette PUJOL.

